

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## 5. ANNEXES

### 5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE Commune de Roye Plan au 1 / 5 000 ème

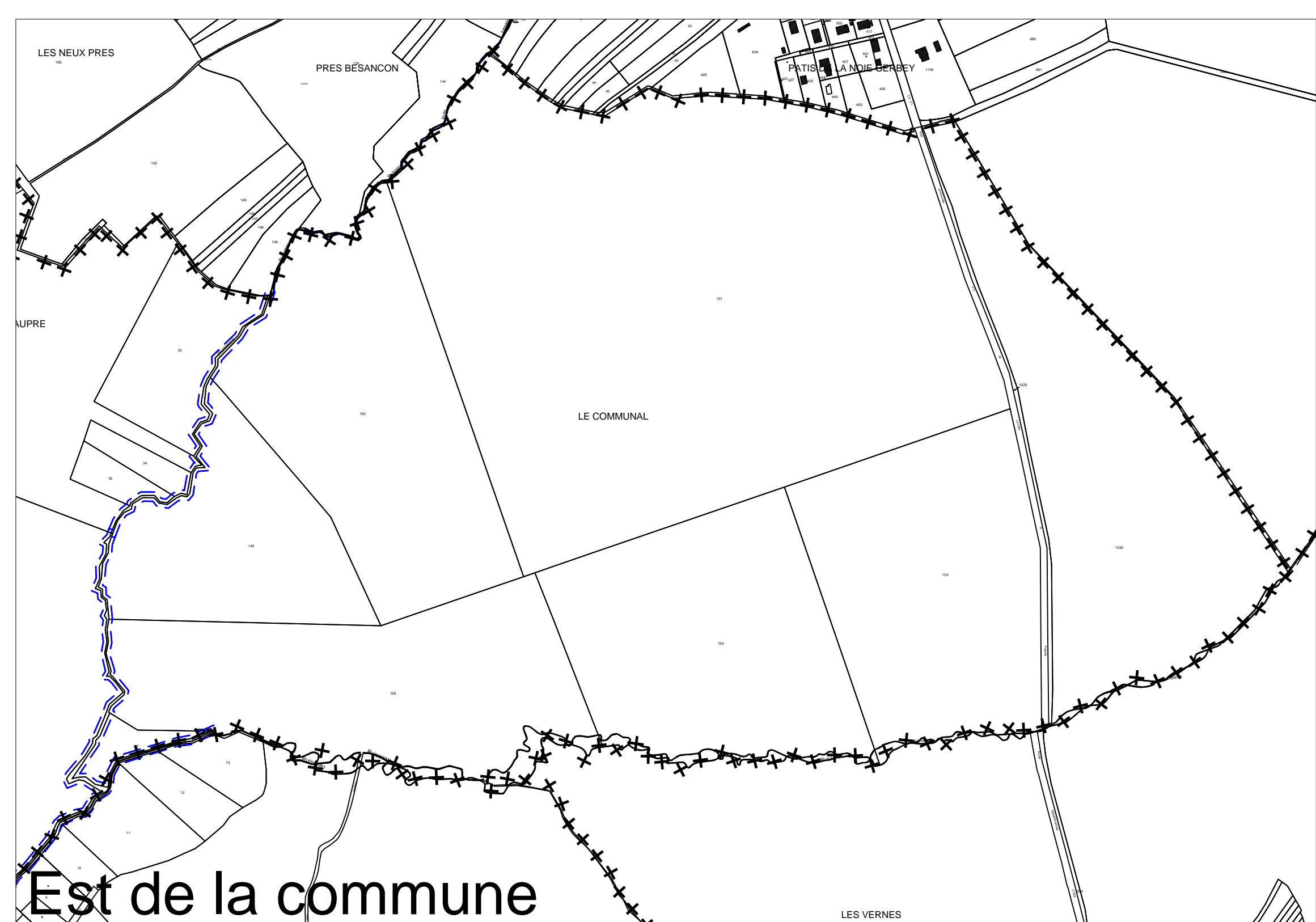
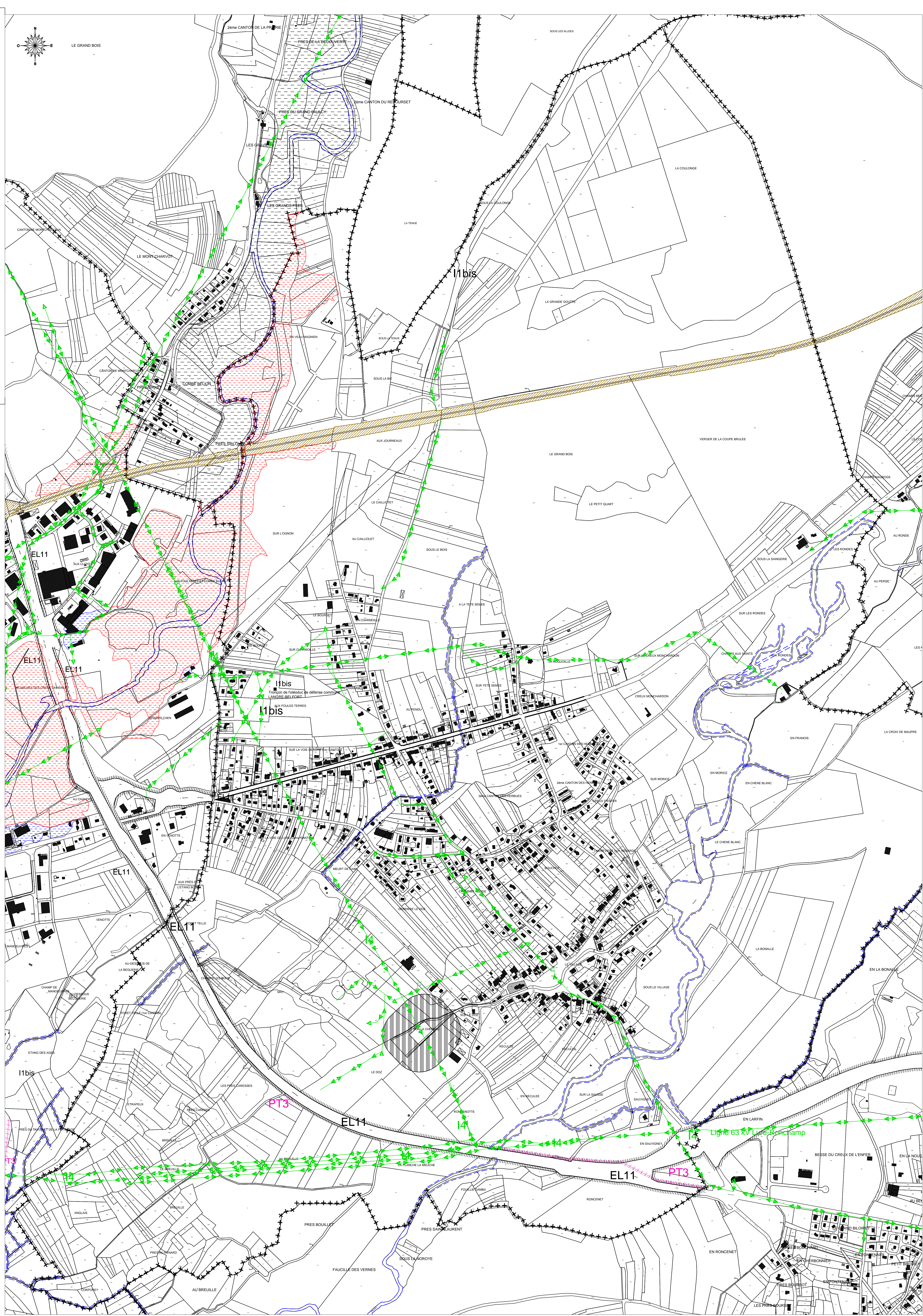
Pièce n° 5.1.2.21

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 1, Passage des Docks - 70000 VESOUL  
Tél : 03 84 24 42 47 - Fax : 03 84 23 13 89  
www.ia-d.com  
Agence de Services  
Tél : 03 81 83 83 29 - info@ia-d.com

0 m 50 m 100 m 200 m  
"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012"  
"Plan cadastre actualisé en avril 2012"



Est de la commune

- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
  - EL7 Servitudes d'alignement.
  - EL11 Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations.
  - I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
  - INT1 Servitudes relatives aux cimetières.
  - PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible.
  - Servitudes relatives au PPRI par débordement de la rivière "l'Ognon" de part et d'autre de la ville de Lure.
  - Servitudes relatives aux zones submersibles de l'Ognon (PSS Haute Vallée de l'Ognon).
  - PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
  - PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
  - T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
  - T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A.116 (toute la commune).
  - Limite de la commune.
- \* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.